

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2025



Au programme de ce dernier conseil communautaire avant la trêve estivale, deux projets structurants : l'approbation du plan d'actions du Plan Pastoral Territorial et la création de l'Office de tourisme de Chaudes-Aigues. Les élus votent par ailleurs le montant des subventions attribuées aux associations et organismes sociaux, culturels et sportifs pour 2025.

Dynamique économique et attractivité : vers un Plan pastoral territorial

Saint-Flour Communauté a engagé depuis 2023 avec Auvergne Estives et le soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes, une démarche de Plan Pastoral Territorial. Les élus communautaires valident le plan d'actions pour les 5 ans à venir.

Par pastoralisme, on entend toutes les pratiques d'élevage utilisant les ressources fourragères en pâturage et contribuant à l'alimentation partielle ou totale des troupeaux. C'est une pratique adaptée à notre territoire et qui présente de nombreux atouts : économique, paysager, mais aussi en matière de gestion face au dérèglement climatique et de préservation de la biodiversité.

Aussi, Saint-Flour Communauté s'est engagée depuis 2023 avec Auvergne Estives dans une démarche de construction d'un Plan Pastoral Territorial afin d'aider les agriculteurs à valoriser les terrains concernés.

Auvergne Estives a réalisé une enquête pastorale, avec le soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes, en sollicitant les communes et des personnes ressources qui connaissent bien ces pratiques sur le territoire. 174 personnes ont ainsi été auditées sur leurs pratiques et les enjeux principaux qu'elles identifient (ressources en eau, accompagnement, foncier, transmission, incendie, prédation...). Plus de 36 000 ha de surfaces pastorales ont été recensés (34% de la surface agricole utile du territoire).

A l'issue de cette enquête, un diagnostic a été réalisé par Auvergne Estives, s'appuyant sur des groupes de travail composés d'élus et d'acteurs du secteur agricole, qui avaient pour mission de définir des actions collectives pouvant s'inscrire dans un Plan Pastoral Territorial.

Les élus communautaires valident à l'unanimité ce plan d'actions établi pour 5 ans, ainsi que le dépôt d'une demande de soutien financier auprès de l'Europe, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Cantal.



Soutien aux associations et aux organismes sociaux, culturels et sportifs pour 2025

Les conseillers communautaires votent la répartition du budget accordé aux associations et organismes sociaux, culturels et sportifs pour leurs animations 2025.



137 950 euros sont dédiés cette année aux associations du territoire qui en ont fait la demande pour l'organisation de manifestations. Saint-Flour Communauté poursuit sa politique de soutien aux grands festivals qui marquent la saison estivale, vecteur d'attractivité pour le territoire. Elle soutient ainsi à hauteur de 35 000€ le Festival des Hautes Terres et de 10 000€ chacun le Festival de jazz, le Furios Fest et le Festival Caillou Costaud. La Fête de la Graine à la Soupe organisée à Saint-Flour durant l'automne est soutenue à la même hauteur.

Au total, les élus communautaires ont validé le soutien auprès de 39 manifestations d'intérêt communautaire à caractère sportif, culturel, agricole, touristique ou économique dans le cadre d'animations commerciales dans les centres bourgs.

Les élus communautaires ont également voté l'augmentation de 2000€ de la participation financière versée à l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports de Saint-Flour, la portant ainsi à 85 500€ pour l'organisation de différentes activités au bénéfice des habitants de l'ensemble du territoire.

Tourisme : Création de l'office de tourisme de Chaudes-Aigues

Les élus communautaires ont décidé de la création d'un nouvel Office de tourisme dans le centre-bourg de Chaudes-Aigues. Après le retour de l'ensemble des partenaires concernant les financements possibles, la programmation du projet est adaptée et les travaux vont pouvoir être lancés.

Les élus communautaires ont adopté en Conseil communautaire le 18 décembre dernier le projet de réhabilitation des locaux du Moulin Juéry pour y installer le nouvel Office de tourisme intercommunal de Chaudes-Aigues.

En effet, après avoir changé de lieux plusieurs fois, l'Office de tourisme va investir un lieu propriété de la communauté de communes, situé au centre-bourg de la cité thermale, sur lequel elle effectue des travaux conséquents. Cette opération permet ainsi la valorisation d'un bâtiment vétuste en centre-bourg et une installation pérenne.

Après l'aménagement des antennes de l'Office de tourisme dans les maisons des services de Ruynes-en-Margeride et Neuvéglise-sur-Truyère et la réhabilitation du siège de l'Office de tourisme des Pays de Saint-Flour Place d'Armes, c'est ainsi la quatrième opération immobilière d'ampleur portée par l'intercommunalité pour conforter les moyens matériels de l'Office de tourisme et ses missions en faveur de la promotion du territoire.

Les élus valident aujourd'hui l'actualisation de l'autorisation de programme budgétaire de façon à ce qu'elle corresponde à la réalité chronologique de l'opération qui débutera cet été.

